

**Compte-rendu de la réunion du 11/09/2018**  
**Groupe Adresses**

**Participants**

	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>
<b>Altitude Infrastructure</b>		Laurent Choisie Guillaume Raimond William Maraux
<b>Axione</b>	Aline Beaufiles	Chloé Angee Arnaud Veys
<b>Bouygues Télécom</b>	Rémi Keita Marc-Antoine Deprez	
<b>Covage</b>	Saidou Pam Isabelle Gallaga Blettery	Mokhtar Fajri
<b>Free</b>		François de Nanteuil
<b>Mission THD</b>	Ariane Rose	
<b>Orange</b>	Olivier Martin Rodrigue Roch Agnès Tissot	
<b>SFR</b>	Sylvie Gros	
<b>Kosc</b>		Patrick Bousso
<b>DINSIC</b>	Jérôme Desboeufs	

**Rédacteur** : Corinne Gérard

**Prochaine réunion**

- 18/10/2018 de 9h30 à 13h à la FFT

**Ordre du jour**

- Projet BAN : présentation de la future version de la BAN par la DINSIC
- Eligibilité au ND : statut du projet et prochaines étapes
- Proposition de la Poste : rédaction du courrier à envoyer
- Présentation Avicca : rédaction des messages clés vers les collectivités

## Compte-rendu de la réunion du 11/09/2018 Groupe Adresses

### Compte-rendu de la réunion

#### Projet BAN

##### Intervention de la DINSIC

La BAN a pour objectif d'être une base de données de référence la plus facilement utilisable par tous les acteurs économiques ou pas.

Les différents signataires de la Convention de 2015 (DINSIC, IGN, La Poste et OpenStreetMap) n'ont pas les mêmes objectifs (contribution publique ou économique) :

- La DINSIC souhaite que la BAN soit diffusée sous Licence Ouverte ou à défaut sous licence ODbL
- La Poste souhaite que la BAN bénéficie d'une homologation dérogatoire ; ce que refuse la DINSIC.

Lors du Comité de pilotage de décembre 2017 : les discussions ont été stoppées pour harmoniser tous les contributeurs :

- un consensus a été trouvé sur la possibilité pour les collectivités de rediffuser les données de leur territoire sous Licence Ouverte, à partir du moment où elles contribuent à améliorer le référentiel.
- les discussions avec la Poste ont été stoppées.

Base à venir : IGN + données cadastrales + données collectivités ('BASES LOCALES' mises à jour directement par les collectivités locales).

SFR souhaite rajouter les points suivants :

- L'idBAN de la V0 est un identifiant issu des bases IGN qui n'a pas vocation à perdurer dans la version suivante.
- De ce fait la notion d'idBAN référencée par la contrainte de l'ARCEP est à préciser car la clé d'interopérabilité n'est pas invariante et n'est donc pas un identifiant.

Axione indique qu'il apparaît très important de clarifier l'identifiant idBAN que l'ARCEP a demandé aux opérateurs d'utiliser, et de clarifier cela avec tous les acteurs. Axione rappelle que le GT Adresses a découvert en séance que cet identifiant n'est pas pérenne et change si l'adresse du bâtiment change.

Point restant à confirmer pour Axione : malgré le fait que seules les adresses (et non les bâtis) soient référencées, tous les logements sont-ils tout de même décrits (base des impôts) et ont-ils un identifiant (idBAN ?) malgré des adresses communes ?

La DINSIC précise qu'il existe plusieurs identifiants.

Orange souhaite que les différents identifiants soient mentionnés ainsi que les précisions du chef de projet de la DINSIC (en gras) :

- **Identifiant IGN** (présent dans la V0 actuelle) => **contre-productif puisque destiné à être abandonné**
- **Identifiant cible** prévu dans l'architecture mais non disponible => **pas de garantie sur son existence un jour**
- **Clé d'interopérabilité** : utilisée par les collectivités sous format "base adresse locale" mis au point avec l'AITF. Cette clé est composée du quadriplet (code insee + code fantoir + numéro + suffixe). **Cette clé est présente dans la V0 mais non concaténée. La BAN qui est sur le point d'être publiée embarquera cette clé + une table de correspondance fusion de communes.**

Les Identifiants BAN étant multiples, un axe de travail est en cours par la DINSIC sur la clé interopérabilité = id signifiant : code insee de la commune, code fantoir, numéro et son suffixe.  
Point de vigilance : il change lorsqu'une voie change de nom ou en cas de fusion de communes.

La DINSIC travaille sur des tables de correspondance. Des outils sont en train de se mettre en place pour créer une dynamique auprès des acteurs qui mettent à jour les bases.

## Compte-rendu de la réunion du 11/09/2018 Groupe Adresses

Dans un 1<sup>er</sup> temps, il n'y aura pas d'amélioration pour le traitement des voies non numérotées.  
Seule différence : la nouvelle version de la BAN permettra d'identifier et de localiser un lieu-dit (1 position pour un lieu-dit donc problématique pour les lieux-dits étendus).  
La BAN va jusqu'à l'adresse et non au bâtiment.

Demande des opérateurs vers l'Arcep : nécessité d'avoir un descriptif du bâti associé à une adresse (via les données cadastrales) pour l'exploitation d'un idBAN pérenne.

Les bases adresses locales seront produites par les collectivités (délai de 6 mois aujourd'hui pour arriver dans la base FANTOIR).

Les collectivités seront responsables de la mise à jour des adresses de la nouvelle version de la BAN : renommage, changement de noms, ...

Les collectivités pourront créer des adresses type lieu-dit, ronds-points, ... Seule exigence = avoir un nom.

Intérêts pour les collectivités : obligation d'avoir des adresses identifiables pour avoir la fibre rapidement, interco avec les services de secours, discussions avec les éditeurs de GPS.

Les collectivités sont convaincues par la nécessité de cette mise à jour mais il reste à trouver le mode opératoire le plus efficace. Une collectivité qui met à jour le guichet adresses de l'IGN a l'impression de contribuer à la mise à jour de la BAN.

### Planning

- Fin septembre 2018 : table de correspondance des fusions de communes (mises à jour FANTOIR) mise en ligne par la DINSIC en licence ouverte.

- Mi-octobre 2018 : équiper les collectivités d'outils pour : publier une base locale, éditer une base locale, mettre à jour une base locale.

- Courant octobre 2018 : mise en ligne de la nouvelle version de la base nationale : cadastre + bases locales (zones pilotes = Drome, Vendée, Normandie, ...).

### Prochaines étapes :

- Le nom de la nouvelle base reste à être défini par la DINSIC.

- Point à faire entre la DINSIC et l'ARCEP pour valider la définition de l'idBAN par rapport à ce qui sera produit par la DINSIC.

- le géocodeur mis en ligne par la DINSIC pour tester les adresses sera connecté sur toutes les bases en ligne.

- Dans un 1<sup>er</sup> temps, c'est toujours la BAN v0 qui restera la base de référence. Les 2 bases vont cohabiter tant que la bascule franche ne sera pas obtenue au niveau de l'Etat.

**La DINSIC envoie à l'animatrice du groupe Interop'fibre un descriptif diffusable de la nouvelle version de la BAN.**

## Eligibilité au ND

Bilan sur les échanges de listes d'adresses :

- Free : envoi à Orange fin juillet et à Axione courant septembre

- SFR OC : envoi à Orange et Axione début août et SFR OI : envoi à tous les OC début août

- ByTel : envoi à Orange le 05/09 et à Axione le 11/09

Orange : étude d'éligibilité en cours sur base envoyée par Free (RIP Auvergne), SFR (cas d'adresses IPE où la commande n'est pas possible), ByTel (cas difficiles avec adresses non éligibles), Orange OC (adresses problématiques).

But : savoir si l'OI arrive à qualifier une adresse non éligible par un OC.

Retour fin septembre avec objectif de mettre en place un scénario automatisable si possible.

## Compte-rendu de la réunion du 11/09/2018 Groupe Adresses

Orange a prévu sur ce sujet d'envoyer au plus tôt un cadrage aux opérateurs partenaires pour accord: il ne s'agira pas d'un contrat d'expérimentation à proprement parler (comme dit précédemment) mais d'un cadrage juridique nécessaire au vu des données qui seront échangées.

**Axione** : traite la demande de SFR (éligibilité des adresses) – ByTel (attente d'une liste plus succincte) – Free toujours en attente de la liste d'adresses.

**SFR OI** : les OC regardent si envoi de ND nécessaire pour éligibilité.

Une restitution de l'avancée des tests sera faite par les opérateurs lors de la multi Arcep du 25/09.

**Prochain GT** : point d'avancement Orange, Axione, ByTel, SFR et Free

### Analyse de la proposition de la Poste

Suite au Comité d'Orientation Interop'fibre du 31/05/18, il a été décidé par l'ensemble des opérateurs de stopper les discussions avec la Poste ; la raison principale étant que les opérateurs n'ont pas eu de garantie de la part de la Poste sur le fait que l'offre proposée fournirait des informations au bâti et non à la BAL. De ce fait, la valeur ajoutée ne paraît pas certaine pour les opérateurs en rapport avec le tarif indicatif élevé fourni par la Poste.

**Le GT est toujours en attente de la diffusion par la FFT du compte-rendu du Comité d'Orientation afin d'officialiser cette position et envoyer un message vers la Poste (Mr Dabbagh).**

[Hors séance] L'animatrice propose aux opérateurs un modèle de courrier reprenant les différents arguments vus lors du dernier GT :

Bonjour Mr Dabbagh,

Suite à nos différentes réunions téléphoniques, le groupe Adresses Interop'fibre a fait un travail d'analyse concernant la proposition d'offre de la Poste dont l'objectif pour les opérateurs est d'avoir des bases adresses plus complètes pour faciliter le déploiement de la fibre.

Sur la partie Base enrichie, la condition indispensable pour les opérateurs annoncée dès le début des échanges, à savoir avoir la garantie de la part de la Poste sur le fait que l'offre proposée fournirait des informations au bâti et non à la boîte aux lettres, n'est à ce jour pas confirmée suite aux travaux de la Poste non aboutis avec l'IGN.

Concernant l'analyse détaillée de l'offre, les principaux éléments sur la partie base enrichie sont les suivants :

- le service proposé localement aurait une granularité différente due au côté hétérogène des relevés des facteurs qui sont liés aux établissements régionaux.
- par rapport à la commercialisation, amener un nouvel identifiant ne suffit pas à régler la problématique des adresses non numérotées du point de vue des opérateurs.
- concernant la vie de réseau, il reste une interrogation sur le cycle de vie des nouveaux codes hexadécimaux sachant qu'ils ne sont pas inclus dans les fichiers commerciaux de la Poste car ils sont disponibles uniquement pour les opérateurs fibre.
- la contractualisation avec les opérateurs n'est pas claire : est-ce que la contractualisation d'un opérateur oblige les autres à faire de même pour gérer correctement cette clé spécifique ?

La mise en qualité de bases adresses existantes proposée par la Poste arrive après le piquetage de l'opérateur d'infrastructure donc présente peu d'intérêt pour les opérateurs.

## Compte-rendu de la réunion du 11/09/2018 Groupe Adresses

Concernant les mises à jour régulières et le point d'entrée SNA, les propositions de la Poste restent floues pour les opérateurs sur les nouveaux engagements et l'amélioration de l'existant.

Pour les services dédiés aux citoyens, la Poste a apporté peu de visibilité aux opérateurs sur l'efficacité du courrier. De plus, la relation avec l'habitant n'est pas claire : interrogation des opérateurs sur la continuité du contact après l'envoi du courrier, si déménagement de l'abonné par exemple. D'un point de vue parcours client, le portail citoyen sera une étape supplémentaire et l'intégration du portail proposé par la Poste ne paraît pas évidente aux opérateurs.

Enfin concernant les éléments tarifaires, les opérateurs n'ont à ce jour pas reçu d'engagement ferme de la part de la Poste mais seulement des prix indicatifs qui ne paraissent pas être en phase avec la plus-value du service proposé par la Poste.

Nous vous remercions pour votre disponibilité lors de nos différents échanges mais aux vus de tous ces éléments, les opérateurs du groupe Interop'fibre ne souhaitent pas continuer les échanges avec la Poste sur son offre Solution Fibre.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de toute notre considération.

**Action** : chaque opérateur envoie par mail ses modifications éventuels et/ou sa validation à l'animatrice.

En l'absence de CR du dernier Comité d'Orientation et pour avancer sur ce sujet, l'animatrice propose d'envoyer la proposition de courrier une fois validée par le GT au Comité d'Orientation Interop pour validation avant envoi vers la Poste.

### Présentation Avicca

Acté en séance : Participation du Groupe Interop'fibre à la session d'automne du colloque Avicca qui se tiendra les 5 et 6 novembre 2018.

Les opérateurs présentateurs seront :

- Orange : Olivier Martin
- Bouygues Telecom : Rémi Keita
- Axione : Aline Beaufiles
- Covage : Saidou Pam

Revue en séance des messages clés à porter devant les collectivités.

**Action** : chaque opérateur enrichit la présentation pour avoir au plus tard une présentation compilée et finalisée lors du prochain GT Adresses.

Un point téléphonique est prévu le 21/09 de 15 à 16h avec Thierry Jouan de l'Avicca pour définir le format de l'intervention.